

indépendantes sur la rive sud. Ce qui fait un total de 43 municipalités indépendantes dans la région métropolitaine de Montréal. Je n'inclus pas les municipalités de la région Hudson-Vaudreuil qui servent Montréal, l'île Perrot, Repentigny dans l'est de la ville, et celles du nord de l'île Jésus, qui servent aussi la ville. Heureusement, cette année le gouvernement du Québec a établi la Collectivité urbaine de Montréal et amalgamé certaines de ces municipalités sinon à tous les points de vue tout au moins pour certaines choses. Toutefois, Montréal demeure une jungle de municipalités. J'aurais aimé entendre quelle attitude aurait prise l'opposition pour la mise en application de politiques urbaines fédérales dans une région comme celle de Montréal.

**M. Orlikow:** Le député permettra-t-il une question?

**M. Allmand:** Je ne dispose que de 15 minutes encore et je tiens à les utiliser.

**M. Benjamin:** Comment feriez-vous?

**M. Allmand:** J'y arriverai plus tard. Comment l'opposition agirait-elle envers une province comme le Québec qui a conservé jalousement la juridiction qu'accorde aux municipalités l'article 92 de la constitution? Quant je dis «jalousement», j'ai été très contrarié par certains propos que j'ai entendu formuler depuis des années par les gouvernements provinciaux. Cependant, je suis un peu réconforté par les déclarations qu'a faites depuis quelques semaines le nouveau gouvernement de ma province et j'espère que nous allons pouvoir collaborer bien plus étroitement avec le gouvernement provincial pour résoudre de nombreux problèmes municipaux dans la région montréalaise.

Par politique urbaine nationale l'opposition entend-elle une politique uniforme pour les municipalités canadiennes? Veut-elle dire ce dont elle a parlé lors du débat sur la nouvelle loi sur les ressources en eau en vertu de laquelle doivent être établis au Canada des offices régionaux pour la gestion des eaux au Canada? L'opposition y a trouvé à redire et a proposé que les mêmes normes s'appliquent à toutes les étendues d'eau, où qu'elles soient situées au Canada, quel que soit le degré de pollution ou le genre d'industrie qui s'y trouve. Est-ce le genre d'attitude qu'elle demande au gouvernement de prendre à l'égard des problèmes municipaux? Si oui, qu'elle le dise. Ou l'opposition veut-elle une attitude uniforme, une attitude strictement fédérale à l'opposé d'une attitude nationale, avec participation des gouvernements fédéral,

provinciaux et municipaux? A mon avis, elle devrait indiquer clairement quelle approche elle préconise. En outre, de quelle manière l'opposition voudrait-elle voir réaliser et organiser cette politique nationale d'urbanisme. Certains voudraient créer un ministère de l'Habitation et des Affaires urbaines, et c'est là une option concevable. On pourrait soutenir toutefois qu'envisager une action, dans nos villes d'un ministère des Affaires urbaines ferait croire à tort aux électeurs, aux citoyens qu'un tel ministère aurait des solutions automatiques, indépendamment de son assise constitutionnelle et de ses pouvoirs d'action. Néanmoins il s'agit peut-être là d'une proposition de forme plutôt que de fond, mais qui vaut néanmoins la peine qu'on l'étudie.

Il y a actuellement 26 ministères et organismes fédéraux dont l'action touche directement nos villes; la politique et les programmes de tous les autres services touchent la population urbaine. Une coordination s'impose, c'est certain. Mais comment l'obtenir? Sera-t-elle assurée par un seul ministère qui l'emportera sur tous les autres en matière d'urbanisme? Devrait-on constituer un comité du cabinet chargé de résoudre les problèmes urbains et de coordonner les programmes des différents ministères affectant plus directement les villes? Ou devrait-on en charger, comme l'a suggéré le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), un comité parlementaire? Je le répète, une commission permanente fédérale-provinciale devrait-elle être chargée de coordonner les politiques urbaines?

• (4.30 p.m.)

Pour chacune de ces possibilités, il faut décider s'il s'agira d'organismes simplement consultatifs ou exécutifs. Quels pouvoirs peut-on leur accorder aux termes de la Constitution actuelle? Il est vrai que notre constitution n'empêche pas d'agir vis-à-vis des villes et qu'elle ne l'a jamais fait. Beaucoup de nos programmes et ministères ont été d'un grand effet et d'un grand avantage pour les citoyens. Je pourrais mentionner dans ma propre ville les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, des Transports et des Travaux publics, etc. Le ministère de l'Expansion économique régionale a récemment présenté un vaste programme touchant les villes des Maritimes et de Terre-Neuve. Il y a donc bien des programmes et des ministères, monsieur l'Orateur, qui s'occupent des citoyens.

Mais il y a ce problème de la constitution et, pour la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme plus complète, il nous faut